



ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

34, chemin des Colombettes, case postale 18, CH-1211 Genève 20 (Suisse)
☎ (41) 22 338 91 11 – Télécopieur (Registre international des marques) : (41) 22 740 14 29
Messagerie électronique : intreg.mail@wipo.int – Internet : <http://www.OMPI.int>

PROTOCOLE DE MADRID CONCERNANT L'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL DES MARQUES

Déclaration faite selon l'article 5.2)c) du Protocole : Grèce

1. Le 20 mai 2005, le Directeur général de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) a reçu du Gouvernement de la Grèce la déclaration visée à l'article 5.2)c) du Protocole, selon laquelle un refus provisoire fondé sur une opposition peut être notifié après l'expiration du délai de 18 mois.
2. Cette déclaration entrera en vigueur le 20 août 2005.

Le 25 mai 2005